

AFFAIRE N° 2. - Alimentation en eau potable de la Montagne
(entre le 13ème et le 16ème) - Marché de gré à gré à passer avec la
S.O.C.H.A.

LE SECRÉTAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 16 NOVEMBRE dernier a eu lieu un appel d'offres pour l'exécution des travaux d'alimentation en eau potable de la Montagne (entre le 13ème et le 16ème).

Cet appel d'offres a donné les résultats suivants :

- S.P.I.E	47 582 584 Frs CFA
- S.E.G.E.P.O.M	47 519 670 Frs CFA
- S.O.C.H.A	44 182 500 Frs CFA

Les offres présentées ci-dessus étant supérieures au prix fixé par la Commission, l'appel à la concurrence a été déclaré infructueux.

Les dossiers ont été ensuite remis à Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement, pour une vérification plus approfondie.

Après que de nouveaux contacts aient été pris avec les entreprises, un rapport m'était adressé, faisant apparaître la nouvelle proposition suivante :

- S.O.C.H.A	42 280 260 Frs CFA
-------------------	--------------------

C'est donc avec cette Société que je vous demande de m'autoriser à passer un marché de gré à gré, pour un montant de 42 280 260 Frs CFA

Les honoraires dus au Service des Ponts et Chaussées s'élèveraient à 955 605 Frs CFA

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 902 - Article 2 313-20 du Budget de 1970 (crédits reportés).

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*